chez aucune autre Viscoïdée, nous conduit à mettre ce genre tout à fait à part dans cette sous-famille.

Nous constituerons donc pour lui, sous le nom d'*Arceuthobiées*, tout au moins une tribu distincte et nous placerons cette tribu au sommet du groupe, entre les Viscoïdées proprement dites et les Santalacées. La structure de la fleur femelle, en effet, dans ce qu'elle a d'essentiel, y est, pour ainsi dire, exactement intermédiaire entre celle des Loranthacées et des Santalacées. Dans les Loranthacées, les sacs embryonnaires sont directement plongés dans l'écorce même des carpelles : il n'y a ni placente, ni ovules, ni par conséquent de loge ovarienne ouverte. Dans les Arceuthobiées, il y a un placente, et par suite une loge ovarienne ouverte, mais les sacs embryonnaires sont encore totalement immergés dans le placente : il n'y a pas d'ovules. Dans les Santalacées, il y a aussi un placente dans une loge ovarienne ouverte, mais ce placente pousse au dehors des émergences, dans l'intérieur de chacune desquelles se différencie un sac embryonnaire, qui sont par conséquent autant d'ovules nus: il y a un placente et des ovules.

M. Guérin, vice-secrétaire, donne lecture de la Note suivante :

QUESTIONS DE PRIORITÉ, EN RÉPONSE A M. L. MOTELAY;

par **MM. H^te et Alex. MARCAILHOU D'AYMERIC.**

Ax-les-Thermes, 20 septembre 1895.

Nous avons été fort surpris de lire récemment, dans le *Bulletin de la Société botanique de France*, t. XLII (fasc. 4-5, séances d'avril et de mai 1895, publié en juillet et août 1895, p. 327), un article de M. L. Motelay, intitulé : *Questions de priorité*.

Visant une Note publiée par nous dans ce même *Bulletin*, t. XLI (1894), p. 555, séance du 23 novembre 1894, le monographe estimé des *Isoetes* lui a donné une extension fausse et injuste qui sûrement, malgré son dire, *n'était pas dans la pensée de ses auteurs*, comme du reste nous le lui avons assuré, plus tard, de vive voix.

Il s'agissait seulement d'une revendication de priorité pour les lacs du bassin de Lanoux (*Pyr.-Or.*). M. l'abbé Gandoger ignorait aussi, de bonne foi, la publication de notre découverte en ces lieux, les 17 sep-

tembre 1891 et 12 juillet 1892, antérieure à son herborisation dans le massif du pic Carlitte. Ce zélé botaniste a relaté son excursion du 18 août 1892, dans le même *Bulletin*, t. XLI (1894), fasc. 6-7, p. 452 et suiv.; il se plaît à reconnaître (p. 457) : « que MM. Marcailhou d'Aymeric ont trouvé le *Subularia aquatica* L. dans presque toutes les nappes d'eau des hautes montagnes de l'Ariège ».

Notre réplique sera aisée aux assertions de M. Motelay :

1° Nous n'avions jamais visité l'étang Llach (Estanllat, de la carte de l'État-major) avant le 10 septembre 1895, il nous aurait donc été difficile de faire mention d'aucune récolte dans le lac précité qui est situé sur le versant oriental du pic Carlitte, à 2150 mètres d'altitude; mais nous réclamons avec fermeté la priorité de la découverte des *Isoetes lacustris* et *Brochoni* et du *Subularia aquatica*, dans les lacs poissonneux du bassin limitrophe de Lanoux (Pyrénées-Orientales) : lacs de Lanoux, de Rouzet, de Lanouzet et de Font-Vive, tous situés sur les versants nord et ouest du pic Carlitte ; ce qui donne une certitude à notre revendication, c'est la citation même faite par notre honorable interlocuteur de nos découvertes aux quatre lacs précités, dans ses Observations sur l'*Isoetes Brochoni* sp. nov. (1), dont il nous a gratifiés d'un tirage à part.

Voilà donc un premier point éclairci.

2° Quant à l'*Isoetes lacustris* de M. Motelay, nous nous en référons comme réponse à la citation suivante empruntée à sa brochure : « Les investigations de MM. Marcailhou d'Aymeric, dans la Haute-Ariège et sur les confins de ce département avec celui des Pyrénées-Orientales, les ont amenés à récolter aussi l'*Isoetes lacustris* en grande abondance dans les lacs de Lanoux (2154 mètres) et de Rouzet (2180 mètres), à des profondeurs diverses et toujours en société du *Subularia aquatica* L. que Grenier et Godron excluaient de la flore française. Toutes ces localités sont nouvelles pour la France. »

3° Passons à la question relative à l'*Isoetes Brochoni* Motelay.

Nous rappellerons tout d'abord que c'est le 10 juillet 1891 (et non le 18 juillet) que M. Motelay a découvert sur la plage du lac de Naguilles « un bourrelet d'*Isoetes* desséchés et roulés », indéterminables par suite, et qu'il finit ainsi sa Note sur l'*Isoetes Brochoni* (2) : « Ce ne fut qu'à la troisième course que, bien outillé, je pus réellement commencer ma provision si bien vaillamment et si largement complétée ensuite par MM. Marcailhou d'Aymeric. »

(1) Extrait des *procès-verbaux* de la Société Linnéenne de Bordeaux, séance du 18 novembre 1891 (p. 7 du tirage à part).

(2) Extrait des *Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux*, 5e série, t. XLV (p. 4 du tirage à part).

M. Motelay aurait dû ajouter qu'il avait fait *la deuxième course en notre compagnie*, mais comme cette Isoétacée n'était pas encore en fruit, vu l'époque peu avancée, elle n'a pu être exactement *déterminée* et *figurée* qu'après plusieurs cueillettes d'exemplaires *en bon état* récoltés par nous, dans ce même lac, les 30 septembre, 24 octobre et 14 novembre 1891, et que nous lui avons obligeamment communiqués, comme il se plaît à le reconnaître (1).

Nous assurons donc, en retournant les termes de la lettre de notre honoré contradicteur, n'avoir *porté aucune atteinte aux droits des confrères défunts et aux siens*; et, en rétablissant la vérité, M. Motelay voudra bien nous rendre cette justice que nous l'avons fait avec déférence et courtoisie.

M. Malinvaud fait suivre cette lecture des observations suivantes :

Dans leur trop brève communication du 23 novembre 1894, MM. Marcailhou d'Aymeric revendiquaient à bon droit la priorité de la découverte de trois plantes *dans les lacs du bassin de Lanoux*; mais le lecteur de cette Note, n'y voyant pas mentionnées de localités antérieurement connues pour les plantes dont il s'agit, pouvait, s'il avait ignoré l'enchaînement des faits, attribuer à la revendication ci-dessus une extension à laquelle n'avaient point songé nos confrères de l'Ariège, et c'est pour prévenir à cet égard tout malentendu qu'est intervenu M. Léonce Motelay. Dans toute hypothèse, la bonne foi et les intentions des deux zélés botanistes d'Ax-les-Thermes ont toujours été hors de cause. Les Notes échangées montrent que tout le monde est d'accord sur les faits, et cette constatation met fin au débat.

M. Malinvaud annonce ensuite qu'il a reçu une lettre de M. Le Jolis, de Cherbourg; en raison de l'heure avancée, la lecture en est remise à la prochaine séance.

(1) Nous venons de découvrir récemment, du 9 au 17 septembre 1895, les *Isoetes lacustris* et *Brochoni* et le *Subularia aquatica*, en dehors de la localité *princeps* de l'étang Llach, dans presque tous les lacs poissonneux qui avoisinent ce dernier lac, dans la région du Carlitte, versant oriental de ce pic (Pyrénées-Orientales), et dans les nappes d'eau, également poissonneuses, des vallées de Rabat, Suc, Siguer, Auzat (Ariège), etc.